

Article 2
Le Mystère Pascal dans les Sacrements de ÉGLISE

1113 Toute la vie liturgique de l'Église gravite autour du Sacrifice eucharistique et des sacrements (cf. SC 6). Il y a dans l'Église sept sacrements : le Baptême, la Confirmation ou Chrismation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Onction des malades, l'Ordre, le Mariage (cf. DS 860 ; 1310 ; 1601). Dans cet Article, il s'agit de ce qui est commun aux sept sacrements de l'Église, du point de vue doctrinal. Ce qui leur est commun sous l'aspect de la célébration sera exposé au Chapitre II, et ce qui est propre à chacun d'eux fera l'objet de la Section II.

I. Les sacrements du Christ

1114 " Attachés à la doctrine des saintes Écritures, aux traditions apostoliques ... et au sentiment unanime des Pères ", nous professons que " les sacrements de la Loi nouvelle ont tous été institués par notre Seigneur Jésus-Christ " (DS 1600-1601).

1115 Les paroles et les actions de Jésus durant sa vie cachée et son ministère publique étaient déjà salvifiques. Elles anticipaient la puissance de son mystère pascal. Elles annonçaient et préparaient ce qu'il allait donner à l'Église lorsque tout serait accompli. Les mystères de la vie du Christ sont les fondements de ce que, désormais, par les ministres de son Église, le Christ dispense dans les sacrements, car " ce qui était visible en notre Sauveur est passé dans ses mystères " (S. Léon le Grand, serm. 74, 2 : PL 54, 398A).

1116 " Forces qui sortent " du Corps du Christ (cf. Lc 5, 17 ; 6, 19 ; 8, 46), toujours vivant et vivifiant, actions de l'Esprit Saint à l'œuvre dans son Corps qui est l'Église, les sacrements sont " les chefs-d'œuvre de Dieu " dans la nouvelle et éternelle Alliance.

II. Les sacrements de l'Église

1117 Par l'Esprit qui la conduit " dans la vérité tout entière " (Jn 16, 13), l'Église a reconnu peu à peu ce trésor reçu du Christ et en a précisé la " dispensation ", comme elle l'a fait pour le canon des saintes Écritures et la doctrine de la foi, en fidèle intendante des mystères de Dieu (cf. Mt 13, 52 ; 1 Co 4, 1). Ainsi, l'Église a discernée au cours des siècles que, parmi ses célébrations liturgiques il y en a sept qui sont, au sens propre du terme, des sacrements institués par le Seigneur

1118 Les sacrements sont " de l'Église " en ce double sens qu'ils sont " par elle " et " pour elle ". Ils sont " par l'Église " car celle-ci est le sacrement de l'action du Christ opérant en elle grâce à la mission de l'Esprit Saint. Et ils sont " pour l'Église ", ils sont ces " sacrements qui font l'Église " (S. Augustin, civ. 22, 17 ; cf. S. Thomas d'A., s. th. 3, 64, 2, ad 3), puisqu'ils manifestent et communiquent aux hommes, surtout dans l'Eucharistie, le Mystère de la Communion du Dieu Amour, Un en trois Personnes.

1119 Formant avec le Christ-Tête " comme une unique personne mystique " (Pie XII, enc. " Mystici Corporis "), l'Église agit dans les sacrements comme " communauté sacerdotale ", " organiquement structurée " (LG 11) : Par le Baptême et la Confirmation, le peuple sacerdotal est rendu apte à célébrer la Liturgie ; d'autre part, certains fidèles, " revêtus d'un Ordre sacré, sont établis au nom du Christ pour paître l'Église par la parole et la grâce de Dieu " (LG 11).

1120 Le ministère ordonné ou sacerdoce *ministériel* (LG 10) est au service du sacerdoce baptismal . Il garantit que, dans les sacrements, c'est bien le Christ qui agit par l'Esprit Saint pour l'Église. La mission de salut confiée par le Père à son Fils incarné est confiée aux Apôtres et par eux à leurs successeurs : ils reçoivent l'Esprit de Jésus pour agir en son nom et en sa personne (cf. Jn 20, 21-23 ; Lc 24, 47 ; Mt 28, 18-20). Ainsi, le ministre ordonné est le lien sacramentel qui relie l'action liturgique à ce qu'ont dit et fait les Apôtres, et, par eux, à ce qu'a dit et fait le Christ, source et fondement des sacrements.

1121 Les trois sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Ordre confèrent, en plus de la grâce, un *caractère* sacramentel ou " sceau " par lequel le chrétien participe au sacerdoce du Christ et fait partie de l'Église selon des états et des fonctions diverses. Cette configuration au Christ et à l'Église, réalisé par l'Esprit, est indélébile (Cc. Trente : DS 1609), elle demeure pour toujours dans le chrétien comme disposition positive pour la grâce, comme promesse et garantie de la protection divine et comme vocation au culte divin et au service de l'Église. Ces sacrements ne peuvent donc jamais être réitérés.

III. Les sacrements de la foi

1122 Le Christ a envoyé ses Apôtres afin que " en son Nom, ils proclament à toutes les nations la conversion en vue de la rémission des péchés " (Lc 24, 47). " De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit " (Mt 28, 19). La mission de baptiser, donc la mission sacramentelle, est impliquée dans la mission d'évangéliser, parce que le sacrement est préparé *par la Parole de Dieu et par la foi* qui est consentement à cette Parole :

Le Peuple de Dieu est rassemblé d'abord par la Parole du Dieu vivant... La proclamation de la Parole est indispensable au ministère sacramentel, puisqu'il s'agit des sacrements de la foi et que celle-ci a besoin de la Parole pour naître et se nourrir (PO 4).

1123 " Les sacrements ont pour fin de sanctifier les hommes, d'édifier le Corps du Christ, enfin de rendre le culte à Dieu ; mais, à titre de signes, ils ont aussi un rôle d'enseignement. Non seulement ils supposent la foi, mais encore, par les paroles et par les choses, ils la nourrissent, ils la fortifient, ils l'expriment ; c'est pourquoi ils sont dits sacrements *de la foi* " (SC 59).

1124 La foi de l'Église est antérieure à la foi du fidèle, qui est invité à y adhérer. Quand l'Église célèbre les sacrements, elle confesse la foi reçue des Apôtres. De là, l'adage ancien : "*Lex orandi, lex credendi* " (ou : "*Legem credendi lex statuat supplicandi* ", selon Prosper d'Aquitaine, ep. 217 : PL 45, 1031) [V^e siècle]). La loi de la prière est la loi de la foi, l'Église croit comme elle prie. La Liturgie est un élément constituant de la sainte et vivante Tradition (cf. DV 8).

1125 C'est pourquoi aucun rite sacramentel ne peut être modifié ou manipulé au gré du ministre ou de la communauté. Même l'autorité suprême dans l'Église ne peut changer la liturgie à son gré, mais seulement dans l'obéissance de la foi et dans le respect religieux du mystère de la liturgie.

1126 Par ailleurs, puisque les sacrements expriment et développent la Communion de foi dans l'Église, la *lex orandi* est l'un des critères essentiels du dialogue qui cherche à restaurer l'unité des chrétiens (cf. UR 2 et 15).

IV. Sacrements du salut

1127 Célébrés dignement dans la foi, les sacrements confèrent la grâce qu'ils signifient (cf. Cc. Trente : DS 1605 et 1606). Ils sont *efficaces* parce qu'en eux le Christ lui-même est à l'œuvre : c'est Lui qui baptise, c'est Lui qui agit dans ses sacrements afin de communiquer la grâce que le sacrement signifie. Le Père exauce

toujours la prière de l'Église de son Fils qui, dans l'épiclese de chaque sacrement, exprime sa foi en la puissance de l'Esprit. Comme le feu transforme en lui tout ce qu'il touche, l'Esprit Saint transforme en Vie divine ce qui est soumis à sa puissance.

1128 C'est là le sens de l'affirmation de l'Église (cf. Cc. Trente : DS 1608) : les sacrements agissent *ex opere operato* (littéralement : " par le fait même que l'action est accomplie "), c'est-à-dire en vertu de l'œuvre salvifique du Christ, accomplie une fois pour toutes. Il s'en suit que " le sacrement n'est pas réalisé par la justice de l'homme qui le donne ou le reçoit, mais par la puissance de Dieu " (S. Thomas d'A., s. th. 3, 68, 8). Dès lors qu'un sacrement est célébré conformément à l'intention de l'Église, la puissance du Christ et de son Esprit agit en lui et par lui, indépendamment de la sainteté personnelle du ministre. Cependant, les fruits des sacrements dépendent aussi des dispositions de celui qui les reçoit.

1129 L'Église affirme que pour les croyants les sacrements de la Nouvelle Alliance sont *nécessaires au salut* (cf. Cc. Trente : DS 1604). La " grâce sacramentelle " est la grâce de l'Esprit Saint donnée par le Christ et propre à chaque sacrement. L'Esprit guérit et transforme ceux qui le reçoivent en les conformant au Fils de Dieu. Le fruit de la vie sacramentelle, c'est que l'Esprit d'adoption déifie (cf. 2 P 1, 4) les fidèles en les unissant vitalement au Fils unique, le Sauveur.

V. Les sacrements de la vie éternelle

1130 L'Église célèbre le Mystère de son Seigneur " jusqu'à ce qu'il vienne " et que " Dieu soit tout en tous " (1 Co 11, 26 ; 15, 28). Dès l'âge apostolique la Liturgie est attirée vers son terme par le gémissement de l'Esprit dans l'Église : " *Marana Tha !* " (1 Co 16, 22). La liturgie participe ainsi au désir de Jésus : " J'ai désiré d'un grand désir manger cette Pâque avec vous (...) jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse dans le Royaume de Dieu " (Lc 22, 15-16). Dans les sacrements du Christ, l'Église reçoit déjà les arrhes de son héritage, elle participe déjà à la vie éternelle, tout en " attendant la bienheureuse espérance et l'avènement de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur, le Christ Jésus " (Tt 2, 13). " L'Esprit et l'Épouse disent : Viens ! ... Viens, Seigneur Jésus ! " (Ap 22, 17. 20).

S. Thomas résume ainsi les différentes dimensions du signe sacramentel : " Le sacrement est le signe qui remémore ce qui a précédé, à savoir la passion du Christ ; qui met en évidence ce qui s'opère en nous par la passion du Christ, à savoir la grâce ; qui pronostique, je veux dire qui annonce à l'avance la Gloire à venir " (S. th. 3, 60, 3).

en bref

1131 Les sacrements sont des signes efficaces de la grâce, institués par le Christ et confiés à l'Église, par lesquelles la vie divine nous est dispensée. Les rites visibles sous lesquels les sacrements sont célébrés, signifient et réalisent les grâces propres de chaque sacrement. Ils portent fruit en ceux qui les reçoivent avec les dispositions requises.

1132 L'Église célèbre les sacrements comme communauté sacerdotale structurée par le sacerdoce baptismal et celui des ministres ordonnés.

1133 L'Esprit Saint prépare aux sacrements par la Parole de Dieu et par la foi qui accueille la Parole dans les cœurs bien disposés. Alors, les sacrements fortifient et expriment la foi.

1134 Le fruit de la vie sacramentelle est à la fois personnel et ecclésial. D'une part ce fruit est pour tout fidèle la vie pour Dieu dans le Christ Jésus ; d'autre part il est pour l'Église croissance dans la charité et dans sa mission de témoignage.

Chapitre deuxième **La célébration sacramentelle du mystère pascal**

1135 La catéchèse de la Liturgie implique d'abord l'intelligence de l'économie sacramentelle (chapitre premier). A cette lumière se révèle la nouveauté de sa *célébration*. Il s'agira donc, dans ce chapitre, de la célébration des sacrements de l'Église. On envisagera ce qui, à travers la diversité des traditions liturgiques, est commun à la célébration des sept sacrements ; ce qui est propre à chacun d'eux sera présenté plus loin. Cette catéchèse fondamentale des célébrations sacramentelles répondra aux questions premières que se posent les fidèles à ce sujet :

- qui célèbre ?
- comment célébrer ?
- quand célébrer ?
- où célébrer ?

Article 1 **Célébrer la Liturgie de ÉGLISE**

I. Qui célèbre ?

1136 La Liturgie est " action " du " *Christ tout entier* " ("Christus totus "). Ceux qui dès maintenant la célèbrent au-delà des signes sont déjà dans la Liturgie céleste, là où la célébration est totalement Communion et Fête.

Les célébrants de la Liturgie céleste

1137 L'Apocalypse de S. Jean, lue dans la liturgie de l'Église, nous révèle d'abord " dans le ciel un trône dressé, et siégeant sur le trône, Quelqu'un " (Ap 4, 2) : " le Seigneur Dieu " (Is 6, 1 ; cf. Ez 1, 26-28). Puis l'Agneau, " immolé et debout " (Ap 5, 6 ; cf. Jn 1, 29) : le Christ crucifié et ressuscité, l'unique Grand Prêtre du véritable sanctuaire (cf. He 4, 14-15 ; 10, 19-21 ; etc.), le même " qui offre et qui est offert, qui donne et qui est donné " (Liturgie de S. Jean Chrysostome, Anaphore). Enfin, " le fleuve de Vie qui jaillit du trône de Dieu et de l'Agneau " (Ap 22, 1), l'un des plus beaux symboles du Saint-Esprit (cf. Jn 4, 10-14 ; Ap 21, 6).

1138 " Récapitulés " dans le Christ, participent au service de la louange de Dieu et à l'accomplissement de son dessein : les Puissances célestes (cf. Ap 4-5 ; Is 6, 2-3), toute la création (les quatre Vivants), les serviteurs de l'ancienne et de la nouvelle Alliance (les vingt-quatre Vieillards), le nouveau Peuple de Dieu (les cent quarante-quatre mille : cf. Ap 7, 1-8 ; 14, 1), en particulier les martyrs " égorgés pour la Parole de Dieu " (Ap 6, 9-11), et la toute Sainte Mère de Dieu (la Femme : cf. Ap 12 ; l'Épouse de l'Agneau : cf. Ap 21, 9), enfin " une foule immense, impossible à dénombrer, de toute nation, race, peuple et langue " (Ap 7, 9).

1139 C'est à cette Liturgie éternelle que l'Esprit et l'Église nous font participer lorsque nous célébrons le Mystère du salut dans les sacrements.

Les célébrants de la liturgie sacramentelle

1140 C'est toute la *Communauté*, le Corps du Christ uni à son Chef, qui célèbre. " Les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, mais des célébrations de l'Église, qui est 'le sacrement de l'unité', c'est-à-dire le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité des Évêques. C'est pourquoi elles appartiennent au Corps tout entier de l'Église, elles le manifestent et elles l'affectent ; mais elles atteignent chacun de ses membres, de façon diverse, selon la diversité des ordres, des fonctions et de la participation effective " (SC 26). C'est pourquoi aussi " chaque fois que les rites, selon la nature propre de chacun, comportent une célébration commune, avec fréquentation et participation active des fidèles, on soulignera que celle-ci, dans la mesure du possible, doit l'emporter sur leur célébration individuelle et quasi privée " (SC 27).

1141 L'assemblée qui célèbre est la communauté des baptisés qui, " par la régénération et l'onction de l'Esprit Saint, sont consacrés pour être une maison spirituelle et un sacerdoce saint, pour offrir, moyennant toutes les oeuvres du chrétien, des sacrifices spirituels " (LG 10). Ce " sacerdoce commun " est celui du Christ, unique Prêtre, participé par tous ses membres (cf. LG 10 ; 34 ; PO 2) :

La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son Baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien " race élue, peuple royal, nation sainte, peuple racheté " (1 P 2, 9 ; cf. 2, 4-5) (SC 14).

1142 Mais " tous les membres n'ont pas la même fonction " (Rm 12, 4). Certains membres sont appelés par Dieu, dans et par l'Église, à un service spécial de la communauté. Ces serviteurs sont choisis et consacrés par le sacrement de l'Ordre, par lequel l'Esprit Saint les rend aptes à agir en la personne du Christ-Tête pour le service de tous les membres de l'Église (cf. PO 2 et 15). Le ministre ordonné est comme " l'icône " du Christ Prêtre. Puisque c'est dans l'Eucharistie que se manifeste pleinement le sacrement de l'Église, c'est dans la présidence de l'Eucharistie que le ministère de l'évêque apparaît d'abord, et en Communion avec lui, celui des prêtres et des diacres.

1143 En vue de servir les fonctions du sacerdoce commun des fidèles, il existe aussi d'autres *ministères particuliers*, non consacrés par le sacrement de l'Ordre, et dont la fonction est déterminée par les évêques selon les traditions liturgiques et les besoins

pastoraux. " Même les servants, les lecteurs, les commentateurs et ceux qui appartiennent à la chorale s'acquittent d'un véritable ministère liturgique " (SC 29).

1144 Ainsi, dans la célébration des sacrements, c'est toute l'assemblée qui est " liturge ", chacun selon sa fonction, mais dans " l'unité de l'Esprit " qui agit en tous. " Dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera *seulement* et *totale*ment ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques " (SC 28).

II Comment célébrer ?

Signes et symboles

1145 Une célébration sacramentelle est tissée de signes et de symboles. Selon la pédagogie divine du salut, leur signification s'enracine dans l'œuvre de la création et dans la culture humaine, se précise dans les événements de l'Ancienne Alliance et se révèle pleinement dans la personne et l'œuvre du Christ.

1146 *Signes du monde des hommes.* Dans la vie humaine, signes et symboles occupent une place importante. L'homme étant un être à la fois corporel et spirituel, exprime et perçoit les réalités spirituelles à travers des signes et des symboles matériels. Comme être social, l'homme a besoin de signes et de symboles pour communiquer avec autrui, par le langage, par des gestes, par des actions. Il en est de même pour sa relation à Dieu.

1147 Dieu parle à l'homme à travers la création visible. Le cosmos matériel se présente à l'intelligence de l'homme pour qu'il y lise les traces de son Créateur (cf. Sg 13, 1 ; Rm 1, 19-20 ; Ac 14, 17). La lumière et la nuit, le vent et le feu, l'eau et la terre, l'arbre et les fruits parlent de Dieu, symbolisent à la fois sa grandeur et sa proximité.

1148 En tant que créatures, ces réalités sensibles peuvent devenir le lieu d'expression de l'action de Dieu qui sanctifie les hommes, et de l'action des hommes qui rendent leur culte à Dieu. Il en est de même des signes et des symboles de la vie sociale des hommes : laver et oindre, rompre le pain et partager la coupe peuvent exprimer la présence sanctifiante de Dieu et la gratitude de l'homme devant son Créateur.

1149 Les grandes religions de l'humanité témoignent, souvent de façon impressionnante, de ce sens cosmique et symbolique des rites religieux. La liturgie de l'Église présuppose, intègre et sanctifie des éléments de la création et de la culture humaine en leur conférant la dignité de signes de la grâce, de la création nouvelle en Jésus-Christ.

1150 *Signes de l'Alliance.* Le peuple élu reçoit de Dieu des signes et des symboles distinctifs qui marquent sa vie liturgique : ce ne sont plus seulement des célébrations de cycles cosmiques et des gestes sociaux, mais des signes de l'Alliance, des symboles des hauts faits de Dieu pour son peuple. Parmi ces signes liturgiques de l'Ancienne Alliance on peut nommer la circoncision, l'onction et la consécration des

rois et des prêtres, l'imposition des mains, les sacrifices, et surtout la pâque. L'Église voit en ces signes une préfiguration des sacrements de la Nouvelle Alliance.

1151 Signes assumés par le Christ. Dans sa prédication, le Seigneur Jésus se sert souvent des signes de la création pour faire connaître les mystères du Royaume de Dieu (cf. Lc 8, 10). Il accomplit ses guérisons ou souligne sa prédication avec des signes matériels ou des gestes symboliques (cf. Jn 9, 6 ; Mc 7, 33-35 ; 8, 22-25). Il donne un sens nouveau aux faits et aux signes de l'Ancienne Alliance, surtout à l'Exode et à la Pâque (cf. Lc 9, 31 ; 22, 7-20), car il est lui-même le sens de tous ces signes.

1152 Signes sacramentels. Depuis la Pentecôte, c'est à travers les signes sacramentels de son Église que l'Esprit Saint œuvre la sanctification. Les sacrements de l'Église n'abolissent pas, mais purifient et intègrent toute la richesse des signes et des symboles du cosmos et de la vie sociale. En outre, ils accomplissent les types et les figures de l'Ancienne Alliance, ils signifient et réalisent le salut opéré par le Christ, et ils préfigurent et anticipent la gloire du ciel.

Paroles et actions

1153 Une célébration sacramentelle est une rencontre des enfants de Dieu avec leur Père, dans le Christ et l'Esprit Saint, et cette rencontre s'exprime comme un dialogue, à travers des actions et des paroles. Certes, les actions symboliques sont elles-mêmes déjà un langage, mais il faut que la Parole de Dieu et la réponse de foi accompagnent et vivifient ces actions, pour que la semence du Royaume porte son fruit dans la bonne terre. Les actions liturgiques signifient ce que la Parole de Dieu exprime : à la fois l'initiative gratuite de Dieu et la réponse de foi de son peuple.

1154 La liturgie de la Parole est partie intégrante des célébrations sacramentelles. Pour nourrir la foi des fidèles, les signes de la Parole de Dieu doivent être mis en valeur : le livre de la Parole (lectionnaire ou évangélaire), sa vénération (procession, encens, lumière), le lieu de son annonce (ambon), sa lecture audible et intelligible, l'homélie du ministre qui prolonge sa proclamation, les réponses de l'assemblée (acclamations, psaumes de méditation, litanies, confession de foi, ...).

1155 Indissociables en tant que signes et enseignement, la parole et l'action liturgiques le sont aussi en tant que réalisant ce qu'ils signifient. L'Esprit Saint ne donne pas seulement l'intelligence de la Parole de Dieu en suscitant la foi ; par les sacrements il réalise aussi les " merveilles " de Dieu annoncées par la Parole : il rend présent et communique l'œuvre du Père accomplie par le Fils Bien-aimé.

Chant et musique

1156 " La tradition musicale de l'Église universelle a créé un trésor d'une valeur inestimable qui l'emporte sur les autres arts, du fait surtout que, chant sacré lié aux paroles, il fait partie nécessaire ou intégrante de la liturgie solennelle " (SC 112). La composition et le chant des Psaumes inspirés, souvent accompagnés d'instruments de musique, sont déjà étroitement liés aux célébrations liturgiques de l'Ancienne Alliance. L'Église continue et développe cette tradition : " Récitez entre vous des psaumes, des hymnes et des cantiques inspirés ; chantez et célébrez le Seigneur de

tout votre cœur " (Ep 5, 19 ; cf. Col 3, 16-17). " Celui qui chante prie deux fois " (cf. S. Augustin, Psal. 72, 1).

1157 Le chant et la musique remplissent leur fonction de signes d'une manière d'autant plus significative qu'ils sont " en connexion plus étroite avec l'action liturgique " (SC 112), selon trois critères principaux : la beauté expressive de la prière, la participation unanime de l'assemblée aux moments prévus et le caractère solennel de la célébration. Ils participent ainsi à la finalité des paroles et des actions liturgiques : la gloire de Dieu et la sanctification des fidèles (cf. SC 112) :

Combien j'ai pleuré à entendre vos hymnes, vos cantiques, les suaves accents dont retentissait votre Église ! Quelle émotion j'en recueillis ! Ils coulaient dans mon oreille, distillant la vérité dans mon cœur. Un grand élan de piété me soulevait, et les larmes ruisselaient sur ma joue, mais elles me faisaient du bien (S. Augustin, conf. 9, 6, 14).

1158 L'harmonie des signes (chant, musique, paroles et actions) est ici d'autant plus expressive et féconde qu'elle s'exprime dans la *richesse culturelle* propre au peuple de Dieu qui célèbre (cf. SC 119). C'est pourquoi le " chant religieux populaire sera intelligemment favorisé, pour que, dans les exercices pieux et sacrés, et dans les actions liturgiques elles-mêmes ", conformément aux normes de l'Église, " la voix des fidèles puisse se faire entendre " (SC 118). Mais, " les textes destinés au chant sacré seront conformes à la doctrine catholique et même seront tirés de préférence des Saintes Écritures et des sources liturgiques " (SC 121).

Les saintes images

1159 L'image sacrée, l'icône liturgique, représente principalement *le Christ*. Elle ne peut pas représenter le Dieu invisible et incompréhensible ; c'est l'Incarnation du Fils de Dieu qui a inauguré une nouvelle " économie " des images :

Autrefois Dieu qui n'a ni corps, ni figure, ne pouvait absolument pas être représenté par une image. Mais maintenant qu'il s'est fait voir dans la chair et qu'il a vécu avec les hommes, je peux faire une image de ce que j'ai vu de Dieu ... Le visage découvert, nous contemplons la gloire du Seigneur (S. Jean Damascène, imag. 1, 16 : PG 96, 1245A).

1160 L'iconographie chrétienne transcrit par l'image le message évangélique que l'Écriture Sainte transmet par la parole. Image et Parole s'éclairent mutuellement :

Pour dire brièvement notre profession de foi, nous conservons toutes les traditions de l'Église écrites ou non écrites qui nous ont été transmises sans changement. L'une d'elle est la représentation picturale des images, qui s'accorde avec la prédication de l'histoire évangélique, en croyant que, vraiment et non pas en apparence, le Dieu Verbe s'est fait homme, ce qui est aussi utile et aussi profitable, car les choses qui s'éclairent mutuellement ont indubitablement une signification réciproque (Cc. Nicée II, en 787 : COD 111).

1161 Tous les signes de la célébration liturgique sont relatifs au Christ : les images sacrées de la sainte Mère de Dieu et des saints le sont aussi. Elles signifient en effet le Christ qui est glorifié en eux. Elles manifestent " la nuée de témoins " (He 12, 1) qui continuent à participer au salut du monde et auxquels nous sommes unis, surtout dans la célébration sacramentelle. A travers leurs icônes, c'est l'homme " à l'image

de Dieu ", enfin transfiguré " à sa ressemblance " (cf. Rm 8, 29 ; 1 Jn 3, 2), qui se révèle à notre foi, et même les anges, eux aussi récapitulés dans le Christ :

Suivant la doctrine divinement inspirée de nos saints Pères et la tradition de l'Église catholique, dont nous savons qu'elle est la tradition de l'Esprit Saint qui habite en elle, nous définissons en toute certitude et justesse que les vénérables et saintes images, tout comme les représentations de la Croix précieuse et vivifiante, qu'elles soient peintes, en mosaïque ou de quelque autre matière appropriée, doivent être placées dans les saintes églises de Dieu, sur les ustensiles et vêtements sacrés, sur les murs et les tableaux, dans les maisons et dans les chemins, aussi bien l'image de notre Seigneur, Dieu et Sauveur, Jésus-Christ, que celle de notre Dame, la toute pure et saint Mère de Dieu, des saints anges, de tous les saints et des justes (Cc. Nicée II : DS 600).

1162 " La beauté et la couleur des images stimulent ma prière. C'est une fête pour mes yeux, autant que le spectacle de la campagne stimule mon cœur pour rendre gloire à Dieu " (S. Jean Damascène, *imag.* 1, 27 : PG 94, 1268AB). La contemplation des icônes saintes, unie à la méditation de la Parole de Dieu et au chant des hymnes liturgiques, entre dans l'harmonie des signes de la célébration pour que le mystère célébré s'imprime dans la mémoire du cœur et s'exprime ensuite dans la vie nouvelle des fidèles.

III Quand célébrer ?

Le temps liturgique

1163 " Notre Mère la sainte Église estime qu'il lui appartient de célébrer l'œuvre salvifique de son divin Époux par une commémoration sacrée, à jours fixes, tout au long de l'année. Chaque semaine, au jour qu'elle a appelé " Jour du Seigneur ", elle fait mémoire de la Résurrection du Seigneur, qu'elle célèbre encore une fois par an, en même temps que sa bienheureuse Passion, par la grande solennité de Pâques. Et elle déploie tout le Mystère du Christ pendant le cycle de l'année... Tout en célébrant ainsi les mystères de la rédemption, elle ouvre aux fidèles les richesses des vertus et des mérites de son Seigneur ; de la sorte, ces mystères sont en quelque manière rendus présents tout au long du temps, les fidèles sont mis en contact avec eux et remplis par la grâce du salut " (SC 102).

1164 Le peuple de Dieu, dès la loi mosaïque, a connu des fêtes fixes à partir de la Pâque, pour commémorer les actions étonnantes du Dieu Sauveur, lui en rendre grâces, en perpétuer le souvenir et apprendre aux nouvelles générations à y conformer leur conduite. Dans le temps de l'Église, situé entre la Pâque du Christ, déjà accomplie une fois pour toutes, et sa consommation dans le Royaume de Dieu, la liturgie célébrée à des jours fixes est toute empreinte de la Nouveauté du Mystère du Christ.

1165 Lorsque l'Église célèbre le mystère du Christ, il est un mot qui scande sa prière : *Aujourd'hui !* , en écho à la prière que lui a apprise son Seigneur (cf. Mt 6, 11) et à l'appel de l'Esprit Saint (cf. He 3, 7 – 4, 11 ; Ps 95, 7). Cet " aujourd'hui " du Dieu vivant où l'homme est appelé à entrer est " l'Heure " de la Pâque de Jésus qui traverse et porte toute l'histoire :

La vie s'est étendue sur tous les êtres et tous sont remplis d'une large lumière ; l'Orient des orientes envahit l'univers, et Celui qui était " avant l'étoile du matin " et avant les astres, immortel et immense, le grand Christ brille sur tous les êtres plus que le soleil. C'est pourquoi, pour nous qui croyons en lui, s'instaure un jour de lumière, long, éternel, qui ne s'éteint pas : la Pâque mystique (S. Hippolyte, pasch. 1-2).

Le Jour du Seigneur

1166 " L'Église célèbre le mystère pascal, en vertu d'une tradition apostolique qui remonte au jour même de la Résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le Jour du Seigneur, ou dimanche " (SC 106). Le jour de la Résurrection du Christ est à la fois le " premier jour de la semaine ", mémorial du premier jour de la création, et le " huitième jour " où le Christ, après son " repos " du grand Sabbat, inaugure le Jour " que fait le Seigneur ", le " jour qui ne connaît pas de soir " (cf. *Matutinum in die Paschatis ritus Byzantini, Oda 9, troparium* [Romae 1884] p. 11). Le " repas du Seigneur " est son centre, car c'est ici que toute la communauté des fidèles rencontre le Seigneur ressuscité qui les invite à son banquet (cf. Jn 21, 12 ; Lc 24, 30) :

Le jour du Seigneur, le jour de la Résurrection, le jour des chrétiens, est notre jour. C'est pour cela qu'il est appelé jour du Seigneur : car c'est ce jour là que le Seigneur est monté victorieux auprès du Père. Si les païens l'appellent jour du soleil, nous aussi, nous le confessons volontiers : car aujourd'hui s'est levé la lumière du monde, aujourd'hui est apparu le soleil de justice dont les rayons apportent le salut (S. Jérôme, pasch. : CCL 78, 550, 52).

1167 Le dimanche est le jour par excellence de l'Assemblée liturgique, où les fidèles se rassemblent " pour que, entendant la Parole de Dieu et participant à l'Eucharistie, ils fassent mémoire de la Passion, de la Résurrection et de la Gloire du Seigneur Jésus, en rendant grâces à Dieu qui les a régénérés pour une vivante espérance par la Résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts " (SC 106) :

Quand nous méditons, ô Christ, les merveilles qui furent accomplis en ce jour du dimanche de ta sainte Résurrection, nous disons : Béni est le jour du dimanche, car c'est en lui que fut le commencement de la création... le salut du monde... le renouvellement du genre humain... C'est en lui que le ciel et la terre se sont réjouis et que l'univers entier fut rempli de lumière. Béni est le jour du dimanche, car c'est en lui que furent ouvertes les portes du paradis pour qu'Adam et tous les bannis y entrent sans crainte (Fanqîth, Office syriaque d'Antioche, Vol. 6, La partie de l'été, p. 193 b).

L'année liturgique

1168 A partir du Triduum Pascal, comme de sa source de lumière, le temps nouveau de la Résurrection emplit toute l'année liturgique de sa clarté. De proche en proche, de part et d'autre de cette source, l'année est transfigurée par la Liturgie. Elle est réellement " année de grâce du Seigneur " (cf. Lc 4, 19). L'Économie du salut est à l'œuvre dans le cadre du temps, mais depuis son accomplissement dans la Pâque de Jésus et l'effusion de l'Esprit Saint, la fin de l'histoire est anticipée, 'en avant-goût', et le Royaume de Dieu entre dans notre temps.

1169 C'est pourquoi *Pâques* n'est pas simplement une fête parmi d'autres : elle est la " Fête des fêtes ", " Solennité des solennités ", comme l'Eucharistie est le

Sacrement des sacrements (le Grand sacrement). S. Athanase l'appelle " le Grand dimanche " (ep. fest. 329 : PG 26, 1366A), comme la Semaine sainte est appelée en Orient " la Grande Semaine ". Le Mystère de la Résurrection, dans lequel le Christ a écrasé la mort, pénètre notre vieux temps de sa puissante énergie, jusqu'à ce que tout Lui soit soumis.

1170 Au Concile de Nicée (en 325) toutes les Églises se sont mises d'accord pour que la Pâque chrétienne soit célébrée le dimanche qui suit la pleine lune (14 Nisan) après l'équinoxe de printemps. A cause des différentes méthodes de calcul du 14 Nisan, la date de Pâques dans les Eglises d'Occident et d'Orient ne coïncide pas toujours. C'est pourquoi, ces Eglises cherchent aujourd'hui un accord, afin de parvenir de nouveau à célébrer à une date commune le jour de la Résurrection du Seigneur.

1171 L'année liturgique est le déploiement des divers aspects de l'unique mystère pascal. Cela vaut tout particulièrement pour le cycle des fêtes autour du Mystère de l'Incarnation (Annonciation, Noël, Épiphanie) qui commémorent le commencement de notre salut et nous communiquent les prémices du mystère de Pâques.

Le Sanctoral dans l'année liturgique

1172 " En célébrant le cycle annuel des mystères du Christ, la sainte Église vénère avec un particulier amour la bienheureuse Marie, Mère de Dieu, qui est unie à son Fils dans l'œuvre du salut par un lien indissoluble. En Marie, l'Église admire et exalte le fruit le plus excellent de la rédemption, et, comme dans une image très pure, elle contemple avec joie ce qu'elle-même désire et espère être tout entière " (SC 103).

1173 Quand l'Église, dans le cycle annuel, fait mémoire des martyrs et des autres saints, elle " proclame le mystère pascal " en ceux et celles " qui ont souffert avec le Christ et sont glorifiés avec lui, et elle propose aux fidèles leurs exemples qui les attirent tous au Père par le Christ, et, par leurs mérites, elle obtient les bienfaits de Dieu " (SC 104 ; cf. SC 108 et 111).

La Liturgie des Heures

1174 Le Mystère du Christ, son Incarnation et sa Pâque, que nous célébrons dans l'Eucharistie, spécialement dans l'Assemblée dominicale, pénètre et transfigure le temps de chaque jour par la célébration de la Liturgie des Heures, " l'Office divin " (cf. SC IV). Cette célébration, en fidélité aux recommandations apostoliques de " prier sans cesse " (1 Th 5, 17 ; Ep 6, 18), " s'est constituée de telle façon que le déroulement du jour et de la nuit soit consacré par la louange de Dieu " (SC 84). Elle est " la prière publique de l'Église " (SC 98) dans laquelle les fidèles (clercs, religieux et laïcs) exercent le sacerdoce royal des baptisés. Célébrée " selon la forme approuvée " par l'Église, la Liturgie des Heures " est vraiment la voix de l'Épouse elle-même qui s'adresse à son Époux ; et même aussi, c'est la prière du Christ avec son Corps au Père " (SC 84).

1175 La Liturgie des Heures est destinée à devenir la prière de tout le Peuple de Dieu. En elle, le Christ lui-même " continue à exercer sa fonction sacerdotale par son Église " (SC 83) ; chacun y participe selon sa place propre dans l'Église et les circonstances de sa vie : les prêtres en tant qu'adonnés au ministère pastoral, parce qu'ils sont appelés à rester assidus à la prière et au service de la Parole (cf. SC 86 ; 96 ; PO 5) ; les religieux et religieuses, de par le charisme de leur vie consacrée (cf. SC 98) ; tous les fidèles selon leurs possibilités : " Les pasteurs veilleront à ce que les

Heures principales, surtout les Vêpres, les dimanches et jours de fêtes solennelles, soient célébrées en commun dans l'église. On recommande aux laïcs eux-mêmes la récitation de l'office divin, soit avec les prêtres, soit lorsqu'ils sont réunis entre eux, voire individuellement " (SC 100).

1176 Célébrer la Liturgie des Heures exige non seulement d'harmoniser la voix avec le cœur qui prie, mais aussi " de se procurer une connaissance plus abondante de la liturgie et de la Bible, principalement des psaumes " (SC 90).

1177 Les hymnes et les litanies de la Prière des Heures insèrent la prière des psaumes dans le temps de l'Église, exprimant le symbolisme du moment de la journée, du temps liturgique ou de la fête célébrée. De plus, la lecture de la Parole de Dieu à chaque Heure (avec les répons ou les tropaires qui la suivent), et, à certaines Heures, les lectures des Pères et maîtres spirituels, révèlent plus profondément le sens du Mystère célébré, aident à l'intelligence des psaumes et préparent à l'oraison silencieuse. La *lectio divina*, où la Parole de Dieu est lue et méditée pour devenir prière, est ainsi enracinée dans la célébration liturgique.

1178 La Liturgie des Heures, qui est comme un prolongement de la célébration eucharistique, n'exclut pas mais appelle de manière complémentaire les diverses dévotions du Peuple de Dieu, particulièrement l'adoration et le culte du Saint Sacrement.

IV. Où célébrer ?

1179 Le culte " en esprit et en vérité " (Jn 4, 24) de la Nouvelle Alliance n'est pas lié à un lieu exclusif. Toute la terre est sainte et confiée aux enfants des hommes. Ce qui est premier, lorsque les fidèles se rassemblent en un même lieu, ce sont les " pierres vivantes ", assemblées pour " l'édification d'un édifice spirituel " (1 P 2, 4-5). Le Corps du Christ ressuscité est le temple spirituel d'où jaillit la source d'eau vive. Incorporés au Christ par l'Esprit Saint, " c'est nous qui sommes le temple du Dieu vivant " (2 Co 6, 16).

1180 Lorsque l'exercice de la liberté religieuse n'est pas entravée (cf. DH 4), les chrétiens construisent des édifices destinés au culte divin. Ces églises visibles ne sont pas de simples lieux de rassemblement mais elles signifient et manifestent l'Église vivante en ce lieu, demeure de Dieu avec les hommes réconciliés et unis dans le Christ.

1181 " La maison de prière où l'Eucharistie est célébrée et conservée, où les fidèles se rassemblent, où la présence du Fils de Dieu notre Sauveur, offert pour nous sur l'autel du sacrifice, est honorée pour le soutien et le réconfort des chrétiens, cette maison doit être belle et adaptée à la prière et aux célébrations eucharistiques " (PO 5 ; cf. SC 122-127). Dans cette " maison de Dieu ", la vérité et l'harmonie des signes qui la constituent doivent manifester le Christ qui est présent et agit en ce lieu (cf. SC 7) :

1182 L'autel de la Nouvelle Alliance est la Croix du Seigneur (cf. He 13, 10) de laquelle découlent les sacrements du mystère Pascal. Sur l'autel, qui est le centre de l'église, est rendu présent le sacrifice de la croix sous les signes sacramentels. Il est aussi la Table du Seigneur, à laquelle le Peuple de Dieu est invité (cf. IGMR 259). Dans certaines liturgies orientales, l'autel est aussi le symbole du Tombeau (le Christ est vraiment mort et vraiment ressuscité).

1183 Le *tabernacle* doit être situé " dans les églises en un lieu des plus dignes, avec le plus grand honneur " (MF). La noblesse, la disposition et la sécurité du tabernacle eucharistique (SC 128) doivent favoriser l'adoration du Seigneur réellement présent dans le Saint Sacrement de l'autel .

Le *saint chrême* (myron), dont l'onction est le signe sacramentel du sceau du don de l'Esprit Saint est traditionnellement conservé et vénéré dans un lieu sûr du sanctuaire. On peut y joindre l'huile des catéchumènes et celle des malades.

1184 Le *siège* de l'évêque (cathédre) ou du prêtre " doit exprimer la fonction de celui qui préside l'assemblée et dirige la prière " (IGMR 271).

L'*ambon* : " La dignité de la Parole de Dieu requiert qu'il existe dans l'église un lieu qui favorise l'annonce de cette Parole et vers lequel, pendant la liturgie de la Parole, se tourne spontanément l'attention des fidèles " (IGMR 272).

1185 Le rassemblement du peuple de Dieu commence par le Baptême ; l'église doit donc avoir un lieu pour la célébration du *Baptême* (baptistère) et favoriser le souvenir des promesses du Baptême (eau bénite).

Le renouvellement de la vie baptismale exige *la pénitence*. L'église doit donc se prêter à l'expression du repentir et à l'accueil du pardon, ce qui exige un lieu approprié à l'accueil des pénitents.

L'église doit aussi être un espace qui invite au recueillement et à la prière silencieuse qui prolonge et intériorise la grande prière de l'Eucharistie.

1186 Enfin, l'église a une signification eschatologique. Pour entrer dans la maison de Dieu, il faut franchir un *seuil*, symbole du passage du monde blessé par le péché au monde de la Vie nouvelle auquel tous les hommes sont appelés. L'église visible symbolise la maison paternelle vers laquelle le peuple de Dieu est en marche et où le Père " essuiera toute larme de leurs yeux " (Ap 21, 4). C'est pourquoi aussi l'église est la maison de *tous* les enfants de Dieu, largement ouverte et accueillante.

En bref

1187 La Liturgie est l'œuvre du Christ tout entier, Tête et Corps. Notre Grand Prêtre la célèbre sans cesse dans la Liturgie céleste, avec la sainte Mère de Dieu, les Apôtres, tous les saints et la multitude des humains qui sont déjà entrés dans le Royaume.

1188 Dans une célébration liturgique, toute l'Assemblée est " liturge ", chacun selon sa fonction. Le sacerdoce baptismal est celui de tout le Corps du Christ. Mais certains fidèles sont ordonnés par le sacrement de l'Ordre pour représenter le Christ comme Tête du Corps.

1189 La célébration liturgique comporte des signes et des symboles qui se réfèrent à la création (lumière, eau, feu), à la vie humaine (laver, oindre, rompre le pain) et à l'histoire du salut (les rites de la Pâque). Insérés dans le monde de la foi et assumés par la force de l'Esprit Saint, ces éléments cosmiques, ces rites humains, ces gestes du souvenir de Dieu deviennent porteurs de l'action salvatrice et sanctificatrice du Christ.

1190 La Liturgie de la Parole est une partie intégrante de la célébration. Le sens de la célébration est exprimé par la Parole de Dieu qui est annoncée et par l'engagement de la foi qui y répond.

1191 Le chant et la musique sont en connexion étroite avec l'action liturgique. Les critères de leur bon usage : la beauté expressive de la prière, la participation unanime de l'assemblée et le caractère sacré de la célébration.

1192 Les saintes images, présentes dans nos églises et dans nos maisons, sont destinées à éveiller et à nourrir notre foi dans le mystère du Christ. A travers l'icône du Christ et de ses œuvres de salut, c'est Lui que nous adorons. A travers les saintes images de la sainte Mère de Dieu, des anges et des saints, nous vénérons les personnes qui y sont représentées.

1193 Le dimanche, " Jour du Seigneur ", est le principal jour de la célébration de l'Eucharistie parce qu'il est le jour de la Résurrection. Il est le jour de l'Assemblée liturgique par excellence, le jour de la famille chrétienne, le jour de la joie et du repos du travail. Il est " le fondement et le noyau de toute l'année liturgique " (SC 106).

1194 L'Église " déploie tout le Mystère du Christ pendant le cycle de l'année, de l'Incarnation et la Nativité jusqu'à l'Ascension, jusqu'au jour de la Pentecôte et jusqu'à l'attente de la bienheureuse espérance et de l'Avènement du Seigneur " (SC 102).

1195 Faisant mémoire des saints, en premier lieu de la sainte Mère de Dieu, puis des apôtres, des martyrs et des autres saints, à des jours fixes de l'année liturgique, l'Église de la terre manifeste qu'elle est unie à la Liturgie céleste ; elle glorifie le Christ d'avoir accompli son salut dans ses membres glorifiés ; leur exemple la stimule sur son chemin vers le Père.

1196 Les fidèles qui célèbrent la Liturgie des Heures s'unissent au Christ, notre Souverain Prêtre, par la prière des psaumes, la méditation de la Parole de Dieu, des cantiques et des bénédictions, afin d'être associés à sa prière incessante et universelle qui rend gloire au Père et implore le don de l'Esprit Saint sur le monde entier.

1197 Le Christ est le vrai Temple de Dieu, " le lieu où réside sa gloire " ; par la grâce de Dieu, les chrétiens deviennent, eux aussi, temples de l'Esprit Saint, les pierres vivantes dont est bâtie l'Église.

1198 Dans sa condition terrestre, l'Église a besoin de lieux où la communauté puisse se rassembler : nos églises visibles, lieux saints, images de la Cité sainte, la Jérusalem céleste vers laquelle nous cheminons en pèlerins.

1199 C'est dans ces églises que l'Église célèbre le culte public à la gloire de la Trinité Sainte, qu'elle entend la Parole de Dieu et chante ses louanges, qu'elle fait monter sa prière, et qu'elle offre le Sacrifice du Christ, sacramentellement présent au milieu de l'assemblée. Ces églises sont aussi des lieux de recueillement et de prière personnelle.

Article 2

Diversité liturgique et unité du mystère

Traditions liturgiques et catholicité de l'Église

1200 De la première Communauté de Jérusalem jusqu'à la Parousie, c'est le même Mystère pascal que célèbrent, en tout lieu, les Églises de Dieu fidèles à la foi apostolique. Le Mystère célébré dans la liturgie est un, mais les formes de sa célébration sont diverses.

1201 La richesse insondable du Mystère du Christ est telle qu'aucune tradition liturgique ne peut en épuiser l'expression. L'histoire de l'éclosion et du développement de ces rites témoigne d'une étonnante complémentarité. Lorsque les Églises ont vécu ces traditions liturgiques en Communion dans la foi et dans les sacrements de la foi, elles se sont enrichies mutuellement et elles grandissent dans la fidélité à la Tradition et à la mission commune à toute l'Église (cf. EN 63-64).

1202 Les diverses traditions liturgiques sont nées en raison même de la mission de l'Église. Les Églises d'une même aire géographique et culturelle en sont venues à célébrer le Mystère du Christ à travers des expressions particulières, culturellement typées : dans la tradition du " dépôt de la foi " (2 Tm 1, 14), dans le symbolisme liturgique, dans l'organisation de la communion fraternelle, dans l'intelligence théologique des mystères et dans des types de sainteté. Ainsi, le Christ, Lumière et Salut de tous les peuples, est manifesté par la vie liturgique d'une Église, au peuple et à la culture auxquels elle est envoyée et dans lesquels elle est enracinée. L'Église est catholique : elle peut intégrer dans son unité, en les purifiant, toutes les vraies richesses des cultures (cf. LG 23 ; UR 4).

1203 Les traditions liturgiques, ou rites, actuellement en usage dans l'Église sont le rite latin (principalement le rite romain, mais aussi les rites de certaines Églises locales comme le rite ambrosien, ou de certains ordres religieux) et les rites byzantin, alexandrin ou copte, syriaque, arménien, maronite et chaldéen. " Obéissant fidèlement à la tradition, le saint Concile déclare que la sainte Mère l'Église considère comme égaux en droit et en dignité tous les rites légitimement reconnus, et qu'elle veut, à l'avenir, les conserver et les favoriser de toutes manières " (SC 4).

Liturgie et cultures

1204 La célébration de la liturgie doit donc correspondre au génie et à la culture des différents peuples (cf. SC 37-40). Pour que le Mystère du Christ soit " porté à la connaissance de toutes les nations pour les amener à l'obéissance de la foi " (Rm 16, 26), il doit être annoncé, célébré et vécu dans toutes les cultures, de sorte que celles-ci ne sont pas abolies mais rachetées et accomplies par lui (cf. CT 53). C'est avec et par leur culture humaine propre, assumée et transfigurée par le Christ, que la multitude des enfants de Dieu ont accès auprès du Père, pour le glorifier, en un seul Esprit.

1205 " Dans la liturgie, surtout celle des sacrements, il existe une *partie immuable* – parce qu'elle est d'institution divine –, dont l'Église est gardienne, et des parties *susceptibles de changement*, qu'elle a le pouvoir, et parfois même le devoir, d'adapter aux cultures des peuples récemment évangélisés " (Jean Paul II, l. ap. " Vicesimus quintus annus " 16. Cf. SC 21).

1206 " La diversité liturgique peut être source d'enrichissement, elle peut aussi provoquer des tensions, des incompréhensions réciproques et même des schismes. Dans ce domaine, il est clair que la diversité ne doit pas nuire à l'unité. Elle ne peut s'exprimer que dans la fidélité à la foi commune, aux signes sacramentels que l'Église a reçus du Christ, et à la communion hiérarchique. L'adaptation aux cultures exige une conversion du cœur, et, s'il le faut, des ruptures avec des habitudes ancestrales incompatibles avec la foi catholique " (ibid.).

En bref

1207 Il convient que la célébration de la liturgie tende à s'exprimer dans la culture du peuple où se trouve l'Église, sans se soumettre à elle. D'autre part, la liturgie est elle-même génératrice et formatrice de cultures.

1208 Les diverses traditions liturgiques, ou rites, légitimement reconnues, parce qu'elles signifient et communiquent le même Mystère du Christ, manifestent la catholicité de l'Église.

1209 Le critère qui assure l'unité dans la pluriformité des traditions liturgiques est la fidélité à la Tradition apostolique, c'est-à-dire : la Communion dans la foi et les sacrements reçus des Apôtres, Communion qui est signifiée et garantie par la succession apostolique.